

## FLASH INFO Roqueserièrre



### Sommaire

- CONSEIL MUNICIPAL\*** (page 2)
  - Relevé de décisions du 10 février 2014
  - Relevé de décisions du 28 février 2014

- COMMUNIQUES**

- o Elections (page1)
- o Assainissement collectif (page 4)

- VIE ASSOCIATIVE ET DU VILLAGE**

- o SOUVENIRS DE NOELIE... (page 7)
- o AMYGLOTES : Représentation (page 8)
- o CROL : Journée de la nature et de la biodiversité (page 8)

- o **05 avril** : Concours de belote (Comité des Fêtes)
- o **12 avril** : « Printemps du RPI Roquesérièrre/Montpitol » (APE)
- o **19 avril** : Journée Jeux (CROL)
- o **25 avril** : Concours de belote (Comité des Fêtes)
- o **26 avril** : Représentation théâtrale (Les AMYGLOTES)
- o **27 avril** : Journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la déportation
- o **08 mai** : Commémoration de la Victoire du 8 mai 1945
- o **10 mai** : Concours de belote (Comité des Fêtes)
- o **17 mai** : Concours de belote (Comité des Fêtes)
- o **17 mai** : Journée de l'Enfance à Verfeil (ALAE)
- o **25 mai** : Elections européennes
- o **18 juin** : Commémoration de l'appel du Général de Gaulle
- o **21 juin** : Journée de la nature (CROL)
- o **27 juin** : Kermesse des écoles Roquesérièrre et Montpitol

### Informations Pratiques

- HORAIRES MAIRIE**

Ouverture **lundi et jeudi** :

- de 9h30 à 12h00
- de 16h à 19h30

Téléphone : 05 61 84 22 22

Fax : 05 61 84 66 74

Mail : [roqueseriere.mairie@wanadoo.fr](mailto:roqueseriere.mairie@wanadoo.fr)

- ECOLE** : 05 61 84 34 66

- ALAE** : 05 61 48 76 58

- PERMANENCE RAM** :

- Le jeudi de 13h30 à 17h30
- et sur rendez-vous au 05 62 79 26 87

- COLLECTE ORDURES MENAGERES**

- Ordures ménagères : tous les mercredis
- Tri sélectif : le vendredi des semaines paires
- Verre : colonne de récupération à Roquesérièrre, derrière l'abribus

**Toujours sortir les poubelles la veille au soir et les rentrer le plus tôt possible après la collecte.**

- Déchetterie de Garidech :

- lun, merc, ven, sam : 9h/12h et 14h/18h
- dim : 9h/12h et 13h/17h30

Tél : 05 34 27 63 70 et 05 34 27 63 71

- NAVETTE POUR LE MARCHÉ DE**

**BESSIERES** : tous les lundis, à l'arrêt de bus au centre du village : départ à 8h55, retour à 11h45.

ATTENTION

NOUVEAU  
en 2014

### ELECTIONS MUNICIPALES des 23 et 30 MARS 2014

**ROQUESERIERRE : 15 sièges à pourvoir**  
au scrutin plurinominal majoritaire

Le bureau de vote sera ouvert de 8h00 à 18h00.

**LES ELECTEURS DEVRONT OBLIGATOIREMENT  
PRESENTER UNE PIECE D'IDENTITE**

En application de l'article R60 du code électoral, les titres valables permettant aux électeurs français de justifier de leur identité sont les suivants :

1. Carte nationale d'identité
2. Passeport
3. Carte d'identité d'élu local avec photographie, délivrée par le représentant de l'Etat
4. Carte d'identité parlementaire avec photographie, délivrée par le président d'une assemblée parlementaire
5. Carte vitale avec photographie
6. Carte du combattant de couleur chamois ou tricolore
7. Carte d'invalidité civile ou militaire avec photographie
8. Carte d'identité de fonctionnaire de l'Etat avec photographie
9. Carte d'identité ou carte de circulation avec photographie, délivrée par les autorités militaires
10. Carte de famille nombreuse avec photographie délivrée par la Société nationale des chemins de fer
11. Permis de conduire
12. Permis de chasser avec photographie délivrée par le représentant de l'Etat
13. Livret de circulation, délivré par le préfet en application de la loi n°69-3 du 03/01/1969
14. Récépissé valant justification de l'identité, délivré en échange de pièces d'identité en cas de contrôle judiciaire, en application de l'article 138 du code de procédure pénale.

Ces titres doivent être en cours de validité, à l'exception de la carte nationale d'identité et du passeport.

Les titres permettant aux ressortissants de l'Union Européenne, autres que les Français, de justifier de leur identité, sont la carte nationale d'identité ou passeport délivré par l'administration compétente de l'Etat dont le titulaire possède la nationalité, ou un titre de séjour ou un des documents mentionnés ci-dessus, de 4 à 14.

**APPROBATION DE LA PREMIERE MODIFICATION DU PLU DE ROQUESERIERE**

Suite aux avis rendus par les personnes publiques associées, aux remarques formulées par le public sur le registre d'enquête publique et aux conclusions du commissaire-enquêteur, il est proposé aux élus d'apporter les modifications suivantes au projet de première modification du PLU :

- A la demande du Conseil Général de la Haute-Garonne, à l'article 3 du règlement écrit des zones UB et UC : « sur l'ensemble des routes il n'est autorisé qu'un seul accès par unité foncière. L'accès sur une route départementale est interdit lorsque le terrain est desservi par une autre voie ».
- A la demande du Conseil Général de la Haute-Garonne, la liste des emplacements réservés et le règlement graphique sont mis à jour après suppression de l'Emplacement Réservé N° 21.
- Suite à l'enquête publique, les annexes du PLU seront complétées avec les informations fournies par le SDIS concernant la gestion de la défense incendie.

Le Conseil Municipal décide à la majorité, par dix voix pour et une abstention, d'approuver le dossier de la 1ère modification du PLU de Roquesérière, avec les modifications ci-dessus.

**TARIFS DES PHOTOCOPIES ET DOCUMENTS DIVERS**

Le tarif des photocopies est approuvé à l'unanimité :

- Photocopie A4, noir et blanc, simple : 0,15 €
- Photocopie A4, noir et blanc, recto-verso : 0,30 €
- Photocopie A3, noir et blanc, simple : 0,30 €
- Photocopie A3, noir et blanc, recto-verso : 0,60 €

**CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT DE REDACTEUR**

L'agent non titulaire qui assure les fonctions de secrétaire de mairie a été recruté dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire et son contrat se termine à la fin du mois de février 2014.

Monsieur le Maire propose de créer un emploi non permanent de rédacteur à temps complet, du 01/03/2014 au 24/11/2014 inclus, date à laquelle l'agent actuel prendra sa retraite. Cet emploi permettra de faire face à un accroissement temporaire d'activité au secrétariat lié à la mise en place du successeur titulaire de la secrétaire de mairie actuelle et au passage de témoin.

Il souligne en effet que ce passage de témoin entre l'agent actuel et celui qui va le remplacer dans ses différentes tâches permet de garantir la continuité du service public et de transmettre au fonctionnaire nouvellement recruté toutes les informations nécessaires à sa prise de poste dans une petite mairie qui requiert polyvalence et autonomie. La Préfecture de la Haute-Garonne a été consultée sur la possibilité de recourir à ce procédé de tuilage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la création de cet emploi du 1<sup>er</sup> mars jusqu'au 24 novembre 2014.

**ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE ET LE PRIX DE L'EAU**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de l'exercice 2012 qui comprend la présentation générale du service, les indicateurs techniques, les indicateurs financiers, la qualité de l'eau et une documentation clients.

**MISE EN PLACE D'UN PASSAGE BUSE AUX ABORDS DU CHEMIN DE JAMMES ALBERT ET CURAGE DE FOSSE ROUTE DE GEMIL**

Il y a lieu de mettre en place un ponceau avec tête de sécurité afin de relier le chemin communal du lavoir au chemin communal de Jammes Albert. Par ailleurs il s'avère nécessaire de procéder au curage du fossé communal qui se trouve route de Gémil, sur environ 180m, et de traiter par la même occasion les éboulements de talus causés par l'accumulation de fortes pluies.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer pour accord le devis de l'entreprise BAYSSIERES TP pour un montant de 1 890 € TTC.

**MISE A JOUR DU TABLEAU UNIQUE DE CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE ET INVENTAIRE DES CHEMINS RURAUX**

La Communauté de Communes des Coteaux du Girou est compétente en matière d'entretien des voies communales « d'intérêt communautaire », c'est-à-dire en pratique de la plupart des voies, à l'exclusion des chemins ruraux en lacune. Les exigences d'une gestion moderne ont amené la Communauté de Communes à faire intégrer tous les tableaux de classement de la voirie de ses communes membres dans un Système d'Information Géographique (SIG) par la Société GEOSIG.

GEOSIG dispose d'outils de mesure scientifiques et fiables ayant entraîné une perception différente des mesures dont on disposait jusqu'à présent et les ajustements nécessaires des linéaires et des surfaces ont été reportés dans un nouveau tableau qui est soumis à l'approbation des conseillers.

Considérant que ces opérations d'ajustement du tableau de classement n'ont pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par les voies, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le tableau actualisé.

**Panneau d'information lumineux :** Monsieur le Maire rappelle que l'affichage sauvage est interdit sur le territoire communal. La mairie va recevoir le devis de la société CHELLE concernant l'installation d'un panneau d'information lumineux qui permettrait d'annoncer

régulièrement et en temps réel les manifestations publiques, festives et associatives de Roquesérière.

**Diagnostic réseau incendie :** Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de procéder au diagnostic périodique du réseau incendie de la commune. En effet le Syndicat Départemental d'Incendie et de Secours n'assure plus cette tâche. Il présente la proposition de convention pluri annuelle de VEOLIA pour la vérification des appareils de lutte contre l'incendie. Les membres du Conseil sont favorables à la signature de cette convention. Auparavant il faut négocier les conditions de révision des prix proposées et fixer la périodicité des contrôles.

**Remboursement GROUPAMA :** la mairie a été indemnisée pour les dégâts occasionnés par un accident de voiture qui a eu lieu route de Montastruc. Elle va faire procéder à la réparation du parapet du pont endommagé.

**Assainissement :** Monsieur Jean-Claude MIQUEL, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que l'Association Cadre de Vie a sollicité un entretien avec la municipalité concernant l'assainissement collectif. Cette démarche a pour objet de demander au maire de changer la localisation de l'unité de traitement, pour la réaliser au bas de la route de Jammes Albert, en direction de Buzet. Compte-tenu des indications figurant sur les panneaux installés lors de la manifestation à l'entrée du parc multisports, Monsieur MIQUEL indique qu'il s'agirait

vraisemblablement de revenir au projet inscrit dans le premier schéma d'assainissement, établi en 2000, et annexé au POS de l'époque. Si c'est sur la base de cette étude, des objections majeures doivent être formulées. Toutefois, et en l'absence de connaissances précises de l'alternative portée par l'association, il est convenu que la municipalité ne prendra position sur cette question qu'après l'entretien avec l'Association CADRE pour savoir de façon précise quelle est l'alternative proposée.

**Projet de la ZAC « Les Portes du Tarn » :** Monsieur Miquel, Adjoint au Maire, informe le conseil qu'une réunion est programmée le 27 février 2014 à la demande des porteurs du projet. Sont invités à y participer le directeur de la SPLA « Les Portes du Tarn, le président de la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, celui de la Communauté de Communes Tarn-Agout et la municipalité de Roquesérière.

**Effectif RPI 2014-2015 :** Madame Catherine CASTET, Adjointe au Maire, informe les membres du Conseil que l'Inspecteur d'Académie a sensibilisé les directeurs d'Ecole du RPI et les deux municipalités de Montpitol et de Roquesérière sur l'éventualité de la suppression d'une classe à la prochaine rentrée, au vu des effectifs globaux qui sont en baisse. L'Inspecteur examinera à nouveau les effectifs prévisibles pour la rentrée 2014/2015 au mois d'avril prochain, avant de prendre sa décision définitive.

## RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2014

**LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013** est excédentaire tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement. Le déficit d'investissement antérieur reporté (140 117 €) concerne principalement les travaux de l'église et du cimetière réalisés en 2012 et autofinancés par la Commune cette année là. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, approuve le compte administratif et le compte de gestion 2013.

### SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Dépenses de l'exercice :	286 753.47 €
Recettes de l'exercice :	361 361.44 €
Excédent antérieur reporté :	137 799.26 €
Total des recettes :	499 160.70 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>212 407.23 €</b>

### SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses de l'exercice :	91 438.80 €
Recettes de l'exercice :	232 764.11 €
Déficit antérieur reporté :	140 117.42 €
<b>Excédent de clôture :</b>	<b>1 207.89 €</b>

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013 : + 213 615.12 euros.**

**Projet d'Antenne Relai :** l'opérateur ORANGE a informé la Mairie qu'il a abandonné son projet d'implantation d'antenne relais de téléphonie mobile sur le territoire communal, compte tenu des difficultés rencontrées et en dépit d'une couverture peu satisfaisante. La technologie évolue et c'est plutôt sur l'extension de leur réseau de fibre optique que les opérateurs vont s'appuyer pour assurer une couverture suffisante.

**Assainissement collectif :** Monsieur le maire informe les conseillers qu'il a rencontré, à leur demande, les représentants de l'Association CADRE au sujet de la création de l'assainissement collectif sur le territoire communal. Il présente à l'Assemblée le projet de la réponse qui sera adressée à l'Association Cadre. Il est décidé que cette réponse sera publiée dans le prochain Flash Info.

**Bilan de mandat :** Monsieur le Maire rappelle que le bilan de mandat qui va être diffusé auprès des habitants est pris en charge financièrement par les élus et non par la mairie.

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'association CADRE ayant remis publiquement à la municipalité un courrier relatif au dossier d'assainissement collectif, vous trouverez ci-dessous copie de ce courrier ainsi que la réponse de la Mairie, qui a été adressée à ses représentants, Monsieur CAILLEBOTTE et Monsieur LAFON.

**C**ollectif  
**A**utonomie de  
**D**éfense du  
**R**espect  
**E**nvironnemental



Roquesérière le 18 janvier 2014

*Monsieur le Maire,*

*Nous répondons à votre courrier du 28 août 2013 qui faisait réponse à la lettre aux voisins de Michel LAFON.*

*Si notre réponse arrive tardivement, c'est que nous avons pris le soin de collecter un maximum d'informations sur le sujet.*

*Nous parvenons à la conclusion formelle que ce projet bien que nécessaire pour le développement de la commune ne respecte pas l'intérêt commun.*

*Dans votre courrier, vous évoquez une série de raisons que nous pourrions comprendre si tout au long de l'étude vous aviez réellement consulté l'ensemble des riverains. Nous avons consulté les bulletins municipaux Sur plus d'un an sans trouvé trace d'information précise sur la finalité du projet. Chaque fois que l'un d'entre nous posait des questions les réponses manquaient pour le moins de clarté. J'ai d'ailleurs moi-même fais mentionner au cours de l'enquête publique le manque d'information à ce sujet. D'autres avant moi ont fait consigner des réserves sur cet emplacement.*

*Reprenons quelques incohérences dans les explications le 28 août, vous nous expliquez que garantir l'assainissement collectif au plus grand nombre nous conduirait à densifier la commune au-delà de la vignette actuelle sur la quantité d'habitations nouvelles autorisées. Hors dans le bulletin municipal n° 164 vous expliquez qu'à garantir l'équité nous risquions de provoquer une densification non maîtrisée. Pardonnez-nous, cet argument ne tiens pas et pour le soutenir vous n'hésitez pas à sacrifier tout un quartier en lui imposant un projet qui contrairement à vos dires n'est pas sans risque et sans conséquences négatives sur les nuisances et la valeur du foncier sur cette zone.*

*De plus, les sacrifiés de vos décisions ne seront pas éligibles à ce raccordement sans que vous évoquiez des coûts supplémentaires liés à l'installation de pompes de relevage. Le projet alternatif solutionne ce problème.*

*Au-delà du chemin de la Salle Basse, bien d'autres riverains seront impactés par votre projet. De plus, dans le bulletin municipal n° 163, vous évoquez la création du CITY PARK sans préciser qu'il est implanté à proximité du futur site de traitement. Est-il cohérent d'associer sur la même zone des espaces de jeux et d'activités sportives avec une activité à risque pour les utilisateurs ?*

*Nous parlerons également de votre réponse dans le même bulletin qui insinue que nous pouvons nous estimer heureux d'avoir ce site de traitement à 200m des habitations et qu'un de vos confrères a implanté le sien à 20 m des premières maisons. Nous ne connaissons pas les contraintes de cette commune et là n'est pas le problème.*

*Vous auriez pu également citer la commune de Garidech qui est contrainte après 3 ans d'exploitation d'investir 47605 € pour réaliser un enrochement suite à l'invasion de ragondins sur leur site de traitement.*

*À Roquesérière la solution alternative existe et elle est cohérente et respectueuse de l'égalité de chaque citoyen. Nous tenons à vous rappeler que dans la plupart des communes, le site de traitement est implanté au point le plus bas et le plus isolé.*

*Son coût peut très bien s'intégrer dans un programme de plusieurs tranches respectueux de la bonne gestion du budget de la commune.*

*Dans le bulletin n° 164, vous évoquez que le hameau de Salle Basse rencontre actuellement une réelle difficulté à évacuer ses eaux assainies et ses eaux pluviales. Nous vous rappelons que ce fait est essentiellement causé par l'apport conséquent des eaux de ruissellement et des eaux plus ou moins assainies du Bourg.*

*C'est pourquoi, nous persistons dans notre démarche qui solutionnera le problème que vous évoquez sans modifier le caractère résidentiel du quartier de Salle Basse, de Rossignol, de Salle Haute, En Périé, James Albert et tous ceux qui compte tenu de la topographie de la commune pourraient espérer une solution définitive à leur problème d'assainissement.*

*Pour finir, vous n'êtes pas sans savoir que des contrôles de conformité sur les systèmes d'assainissement non collectif doivent prochainement être mis en œuvre et je doute fort qu'au vu de l'ancienneté de certaines constructions ceux-ci soient conformes aux normes.*

*Il est fort regrettable que la plupart des Roqueserois concerné, n'aient pas le choix entre un système individuel pour un coût de 5 000€ à 10 000€ et la possibilité de se raccorder à un assainissement collectif pour moins de 2 000€ pour les habitations existantes.*

*Sans commentaire ...*

*Nous sollicitons une rencontre avec vous pour que vous nous confirmiez votre position définitive.*

*Dans cette attente, veuillez croire, Monsieur le Maire, à l'expression de nos sentiments citoyens.*

Bruno CAILLEBOTTE



Président

Messieurs,

Nous faisons suite au courrier que vous nous avez remis lors de l'inauguration du city-park ainsi qu'à notre entretien du 20 février dernier, dont la teneur a été rapportée aux membres du Conseil Municipal.

Votre solution alternative qui s'appuie à la fois sur le précédent schéma directeur d'assainissement, résultant d'une étude établie en 2000, et sur les propositions de Monsieur Lozes, que vous nous dites avoir rencontré à ce sujet et dont vous nous avez rapporté les propositions, ne peut être retenue. Nous vous avons explicité nos objections qui peuvent être résumées comme suit :

- Politiquement, à terme, votre alternative ouvre la perspective d'une urbanisation dense des secteurs que vous voulez desservir par l'assainissement collectif. Ce ne sont pas les orientations prises par les élus : nous voulons que l'urbanisation future se situe au plus près du village et n'augmente plus dans les autres secteurs urbanisés. Sauf à considérer que l'urbanisation serait ouverte aussi bien près du village que dans les autres zones : nous ne le voulons pas non plus, cela nous amènerait à une augmentation de population de l'ordre de 1500 habitants ou plus à l'horizon 2030 contre 1000 habitants, estimation inscrite dans le PLU actuel.
- Juridiquement, la modification du schéma communal d'assainissement actuel pour revenir au schéma que vous évoquez, obligerait à une révision du PLU pour permettre la réalisation des lotissements nécessaires au financement du « grand réseau ». Même si ce projet se réalisait en plusieurs étapes, les prescriptions actuelles du SCOT ne le permettraient pas.

*Prescription 118 du SCOT : « les zones à urbaniser seront localisées en continuité des zones urbaines (noyaux villageois, bourg, quartiers importants...) en se référant principalement aux sens privilégiés de développement urbain figurant sur la carte de synthèse... ».* Les zones à urbaniser prévues dans l'étude de 2000 (Salle Haute, en Périé, Rioudoque et Enjalbert) en sont exclues.

*Prescription 119 du SCOT : « les extensions urbaines des hameaux et des zones d'urbanisation diffuses sont interdites. »*

- Economiquement, un projet de cette nature qui nécessite une unité de traitement pour 800 équivalents habitants et un réseau (à terme) de l'ordre de 5 km ne pourrait se réaliser sans recours à de fortes subventions d'équilibre. Cette objection est d'autant plus forte que nous sommes dans des perspectives très contraignantes en termes de subvention et que l'évolution de la dotation de l'état aux collectivités locales n'est pas particulièrement positive. Reste la fiscalité locale. Sur ce sujet, il ne nous paraît pas socialement équitable de faire en quelque sorte payer deux fois les habitants de la commune qui ne sont pas compris dans la zone de l'assainissement collectif et qui ont par ailleurs à financer et à entretenir leur assainissement autonome.

Ces objections montrent que la solution alternative, proposée par votre Association et soutenue par les membres de la liste portée par Monsieur Lozes, n'est pas réaliste.

Elle n'est pas responsable non plus. Elle pouvait très bien être formulée il y a 5 ans, quand il y a eu réunion publique, enquête publique et communication sur le sujet. Le débat était ouvert, et ce qui aurait été réalisable aurait pu être pris en compte. Changer aujourd'hui d'option, c'est ne pas prendre en considération la dépense publique engagée depuis 5 ans maintenant sur le projet d'assainissement.

En ce qui concerne la question du raccordement de Salle Basse à l'unité de traitement, je vous renvoie au courrier adressé aux habitants de Salle Basse en Août 2003 dont vous ne tenez pas compte : l'option d'une desserte de ce hameau reste ouverte, il appartiendra aux équipes municipales suivantes de se déterminer à ce sujet, dans le cadre de la gestion des étapes suivantes de l'évolution du réseau d'assainissement collectif.

Enfin en ce qui concerne les nuisances, il est fait état de nuisances olfactives, de bacs de décantation, de rejets aux fossés en direction de Salle Basse, de pollutions visuelles, de ragondins, d'écrevisses etc.

Il convient de rectifier ces affirmations. A cette distance (150 m), nous n'avons pas connaissance de nuisances olfactives ayant été constatées avec les lits filtrants plantés de roseaux. Nous avons toujours proposé d'aller sur les sites qui ont déjà derrière eux plusieurs années d'existence pour le constater avec les personnes qui s'en inquièteraient. Il faut dire que toutes les unités de traitement que nous avons pu visiter sont à moins de 150 m d'une habitation : Lapeyrouse-Fossat, Lugan, Garidech, Mirepoix. Il n'y a pas de bac de décantation dans cet équipement ; il n'y a pas de rejet aux fossés vers Salle Basse, mais une zone de dissipation qui se situe sur la droite, en regardant vers l'unité de traitement. Pas de pollution visuelle non plus : aucun élément d'infrastructure d'importance, un espace clos qui sera bordé d'une haie. Ceci réaffirmé, nous restons à l'écoute de toutes les personnes qui souhaitent nous faire part de leurs craintes à ce sujet, pour pouvoir les examiner ensemble sur le terrain.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de notre parfaite considération.

Le Maire,  
Jean-François VIDAL

**DITES-NOUS NOELIE, VALENTINE et ROBERT,  
Vous nous racontez comment était le village d'avant ?**

**La fête du village  
de Roquesérière**

La fête locale avait lieu en juillet, le dimanche et le lundi. Il fallait gratter l'herbe pour danser, car il n'y avait pas de parquet, ni de macadam. Camille Ferrand, adjoint au maire, était chargé des fêtes.

Pour accrocher les lumières, on installait une dizaine de mâts de cocagne.

A l'apéritif, le dimanche, après la messe de Ste Anne, les jeunes offraient un gâteau au maire. Le dimanche après-midi et le lundi, c'était bal au son de l'orchestre.

Le lundi, à l'aide d'un bâton et les yeux bandés, il fallait casser la cruche, suspendue entre deux platanes, dans laquelle il y avait de l'eau. Si on la touchait, on gagnait un peu d'argent.

Il n'y avait pas de repas comme maintenant, chacun mangeait chez soi.

Après la guerre, on avait pris l'habitude de faire la « re-fête », 2 ou 3 semaines après, mais ça s'est vite perdu.

**Les fêtes religieuses**

A Noël, on installait dans l'église la crèche fabriquée en 1945 par Marius Manens, le grand-père d'Annie Vidal qui était menuisier et charpentier, Melle Tricoire avait acheté les santons. C'est toujours la même crèche et les mêmes santons qu'on installe chaque année. A cette époque, on recevait très peu de cadeaux, voire aucun.

Jusqu'aux années 50, lors des rogations (les 3 jours précédant l'Ascension), des processions traversaient Montpitol, puis Roquesérière et enfin Gémil. Devant chaque ferme, on installait une table avec une croix et des cierges. Le curé, suivi de la procession, s'arrêtait, faisait des prières, bénissait la ferme et poursuivait jusqu'à la ferme suivante.

Lors d'un décès, les voisins allaient dans la famille et portaient en vélo prévenir la famille éloignée. D'autres voisins veillaient le mort, jour et nuit, jusqu'à l'enterrement, c'étaient les « marguilliers » qui tiraient le corbillard jusqu'au cimetière. Il n'y avait pas de service de pompes funèbres.

**Le café Ferrand**

On jouait à la belote au café Ferrand et, après la guerre, s'y donnait un bal tous les dimanches soirs. Robert y est allé quand il avait 13-14 ans, il se souvient des lundis matin où Melle Tricoire les sermonnait. Les filles ne pouvaient y aller qu'accompagnées d'un de leurs parents. Valentine y venait de Montpitol avec son père, Pierre Massicot. A minuit, le café fermait et on repartait chez soi, à pied, dans les villages alentour.

Le café est devenu un restaurant dans les années 1970, il s'appelait le Nid et était très connu pour sa soupe à l'oignon. Puis il est devenu une boîte de nuit.

Le 31 décembre, il y avait bal chez Ferrand.

Pendant le carnaval, on se déguisait et on allait au bal masqué au café. Noëlie s'était déguisée en africaine, on ne l'avait pas reconnue. Les gens venaient de partout et on s'amusait beaucoup. Camille Ferrand jouait de la batterie, il accompagnait l'accordéoniste, Edouard Delmas.

**Le Café Paul**

Situé au centre du village, le Café Paul était aussi une épicerie, tenue par Christine Vernhès. Paul, son mari, faisait griller le café qu'il recevait vert, cela embaumait le village. Il pesait le tabac qu'il vendait au détail, avec le papier Job.

**Les commerces**

Avant la guerre 14-18, il y avait 2 boulangeries. L'une d'entre elles était tenue par Lucien Pouch (grand-oncle de Nathalie Marin) et sa femme, sur la grande rue Tolosane. A la mort de leur fils, dans les premiers jours de la guerre, ils ont fermé leur commerce.

L'autre boulangerie, située place de l'Ormeau, était celle de M. Montagut, le beau-père de Noëlie. Le four datait de 1882. Il nécessitait beaucoup de bois, il était stocké près du terrain de pétanque actuel. Le blé était porté au moulin de Montastruc, qu'on aperçoit encore sur la route de Lavaur.

Il arrivait que des gens paient le pain avec des fagots ou avec du blé, c'était le « pain échange ».

Il était très réputé, on venait de Toulouse en chercher.

Un jardinier à En Périé, Sylvain Lauthier, vendait des légumes. Le samedi il venait les vendre sur la place de l'Ormeau et un boucher de Buzet, M. Gairaud, ouvrait un petit local dans lequel il vendait de la viande.

On allait au marché de Bessières à bicyclette, pour vendre les œufs et les poulets et acheter du beurre et « des bricoles ».

## Les métiers

Hortense Pageze était couturière, au début de la route de la gare. Berthe Cayrou, sa sœur, brodeuse, au Cap de l'Oule. Noélie était d'abord couturière, elle avait appris avec Hortense. Elle travaillait chez elle, « à façon ». Elle ne fournissait pas le tissu, pour ne pas payer l'impôt sur la vente des fournitures. Puis, quand elle s'est mariée, elle a travaillé à la boulangerie Montagut.

Le charpentier, Marius Manens, avait son atelier au centre du village, à l'emplacement de la petite maison qui se trouve place de la Communauté. Avec son frère Elie, ils étaient maçons. L'un des deux habitait sur la route de St Sulpice, au carrefour de Salle Basse, et l'autre en face d'Hortense Pageze.

Faustin Birbet était forgeron et maréchal ferrant et ferrait les bœufs pour les travaux des champs. Son atelier était rue de la Gaussade. Son fils, Alphonse, faisait aussi de la mécanique.

Faustin Birbet avait une presse pour le raisin vendangé et avant la guerre il pouvait faire de l'eau de vie avec l'alambic. Après la guerre, M. Borie venait avec son alambic au chemin Rossignol. Tous les agriculteurs avaient des vignes, chacun faisait son vin et ceux qui en avaient trop le vendaient à un négociant à côté de la gare à St Sulpice.

Quand on tuait le cochon, en hiver, c'était la fête. Tout le monde participait et il n'y avait pas d'école. Le lendemain, les femmes faisaient la saucisse et le boudin, alors que les hommes jouaient à la belote chez le paysan.

Pendant la guerre, une maison place de l'Ormeau était louée par Mme Mouret qui était répartitrice de beurre et fromages du Tarn. Elle fréquentait autant les Allemands que les Français, tous venaient chez elle. On dit qu'elle cachait aussi des partisans dans une remise. Son chauffeur dormait chez la mère de Noélie, au rez-de-chaussée.

Mme Mouret avait deux fils, amis de Fernandel ; ce dernier est venu chez elle, le père de Jean-Pierre Alric l'a servi, dans cette maison. Elle a disparu après la guerre, personne ne sait ce qu'elle est devenue.

Un jour, M. Albert Verlhac, le grand-père de Colette Rualta, et M. Cayrou, le grand-père de Robert, ont tué le cochon de Mme Mouret chez Noélie et ils ont traversé le village en chantant « Trois vivants portent un mort ».

Après la guerre, la maison de Mme Mouret a été vendue à M. Montamat, notaire à Toulouse. Il l'a louée à Marcel Verlhac, qui était carillonneur, fossoyeur et cantonnier. On l'appelait le « magué ».

Puis, elle est devenue « la maison de la chinoise », son propriétaire, M. Lantenoy, militaire, était parti en Indochine et était revenu, marié à une indochinoise.

Le village a bien changé. A cette époque, on avait plaisir à se retrouver au café ou le soir sur la place et on discutait... tous les potins se racontaient...

Dites-nous, Noélie, Valentine et Robert,  
vous nous raconterez une prochaine fois comment se passaient  
les travaux des champs ? Là aussi, les choses ont dû bien changer...

**Le samedi 26 avril à 20h30**  
**à la salle des fêtes de Roquesérière**  
**LES AMYGLOTES présentent**

**Eric-Emmanuel Schmitt**

**Hôtel  
des  
deux mondes**

Aucun client ne sait comment il est arrivé à l'Hôtel des Deux Mondes. Personne ne sait quand il pourra repartir.

Six personnages en équilibre sur le fil de la vie, vont tenter d'apprendre que « la confiance est une petite flamme qui n'éclaire rien mais qui tient chaud ! »

A travers ce spectacle profondément émouvant, tendre et sensible, étoilé par un humour au ton si particulier, Eric-Emmanuel Schmitt fait vibrer les mystères et pose avec brio les questions essentielles : que faisons-nous vraiment de notre vie, sommes-nous bien sûrs de savoir en apprécier chaque seconde ?

Une saisissante histoire d'amour et d'espoir qui nous concerne tous, un spectacle inoubliable qui donne tout simplement envie de vivre.

## JOURNEE DE LA NATURE ET DE LA BIODIVERSITE

**A vos agendas :**

**la date est repoussée au 21 juin.**

Ce sera l'occasion de fêter la nature, l'été et la musique.

Belle harmonie, non ? Voilà le thème de cette année :

**« Herbes folles, jeunes pousses  
et vieilles branches »**

Au programme, à la volée :

- Concours du plus bel épouvantail: fabriquez un épouvantail avec de la paille, des objets de récupération, exposez-le début juin dans le village !
  - Marche éco-citoyenne,
  - Chantier collectif au profit du village,
  - Récolte et transformation des fruits et pousses de saison,
  - Atelier fabrication de pâtes fraîches,
  - Jeux sensoriels autour des plantes aromatiques,
  - Feu de la Saint-Jean et ... musique !
- Et tout l'après-midi : animation jeux en bois à l'extérieur.

Vous le voyez, des idées ont été semées et ont déjà bien germé.

**Rejoignez-nous pour étoffer leur bouquet et renforcer l'organisation !**

Contacts : Nathalie ZAHND 06 81 01 17 70

Pascale PETIT 06 52 43 24 73